

## **Flicage des migrant-e-s à l'aéroport : NON à une nouvelle mesure bureaucratique dégradante et illégale !**

Le 1<sup>er</sup> mars, les demandeuses et demandeurs d'asile et les associations de soutien aux migrant-e-s ont découvert avec stupeur la nouvelle trouvaille de Pierre Maudet venant compléter son *dispositif ultra répressif à l'encontre des personnes en exil*. Non content d'obliger toutes les deux semaines (voire toutes les semaines ou tous les deux jours) les migrant-e-s au bénéfice de l'aide d'urgence à se rendre à l'Office de la population (OCPM), il exige désormais de se présenter auparavant, dans la même journée, à l'aéroport de Cointrin auprès du Service asile et rapatriement de la police internationale.

## **Aucune procédure administrative ne saurait être plus loin de ce que nous considérons être un accueil digne, une ouverture vers l'intégration**

Outre la dimension absurde de cette démarche, qui oblige les individus à traverser le canton, il faut souligner **son illégalité**. En effet, le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle précise dans son article 30 que seule l'OCPM est en charge d'établir le contrôle des documents. De plus, la police et l'OCPM exécutent de fait une tâche parfaitement identique. Il est atterrant de constater qu'un magistrat issu du parti prônant les coupures dans les budgets du social et de la santé, encourage un tel **doublon des institutions publiques**.

Si les fonctionnaires – tant du côté de la police que de l'OCPM – y perdent leur temps, c'est avant tout le cas des personnes concernées par ces allers-retours, qui incluent la sortie des enfants de l'école durant au minimum une demi-journée ! De plus, **nul ne peut ignorer ce que représentent la police d'une part et l'aéroport de l'autre pour des individus ayant survécu au péril de leur vie au parcours migratoire que l'Europe forteresse les contraint à suivre**. L'effet sur les demandeurs et demandeuses d'asile de ce passage obligé vers la police, à l'aéroport qui plus est, est déjà visible : **face à cette violence symbolique, nombre d'entre eux-elles ont d'ores et déjà cessé d'aller chercher leur argent auprès de l'Hospice général et de se rendre dans leur foyer !**

## **Les personnes en exil n'ont pas à être enfermées comme des criminel-le-s ni prises en otage par des mesures administratives absurdes**

Rappelons également le caractère profondément **dégradant et de chantage inique** que représente l'obligation administrative pour les migrant-e-s de se rendre à l'OCPM (et à présent à l'aéroport) où ils-elles courent le risque d'être séquestrés puis renvoyés dans un autre pays. En effet, le canton de Genève se sert d'une procédure administrative, nécessaire pour toucher les 10 CHF par jour auxquels chacun-e a légalement le droit de prétendre (aide d'urgence), pour arrêter les demandeurs et demandeuses d'asile lorsque les autorités estiment que l'heure du renvoi a sonné.

L'objectif de cette mesure bureaucratique est clair, comme le démontre l'explication donnée dans une lettre par le responsable du secteur asile de l'OCPM aux partenaires de terrain : « *En raison des difficultés rencontrées par les autorités cantonales chargées de la mise en œuvre des renvois prononcés par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), notamment dans la localisation des personnes concernées, il a été décidé de modifier la procédure d'obtention des prestations d'aide d'urgence...* ». Il n'en faut guère plus pour comprendre que ce changement vise en premier lieu à préparer la mise en place du centre de détention administrative et d'expulsion prévu au Grand-Saconnex dans le cadre de la réforme sur la loi d'asile.

**solidaritéS exige le retrait immédiat de cette mesure bureaucratique absurde et avilissante, la fin des arrestations à l'OCPM et l'abandon du projet de centre de détention administrative du Grand-Saconnex.**

Personne de contact :  
Aude Martenot (078.740.47.26)